

COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

Déclaration d'activité enregistrée sous le **n° 43 25 02 445 25 auprès** de la préfecture du DOUBS NAF 9499Z - SIRET 53243048500013



Formation des Experts de Justice

Session du Vendredi 18 Septembre 2020

de 14h00 à 17h30

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON Salle modulable – 1^{er} étage 1 Rue Mégevand 25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ 1

« L'expert du juge, l'expert d'assurance , la recherche de la vérité »

Informations générales

Objectif pédagogique :

- Prendre connaissance des définitions expert de justice et expert d'assurance
- rôle et mission de l'expert de Justice
- rôle et mission de l'expert de compagnies d'assurances

Être capable :

- de travailler ensemble dans l'intérêt du justiciable

D'élaborer et rédiger :

- un rapport de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- un rapport compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

INTRODUCTION

Prendre connaissance des définitions

Expert de justice **EJ** : rôle et mission

Expert d'assurance EA: rôle et mission

L'EA en médecine : Conseil technique, la contradiction technique,

Phase amiable: I' avocat et I' EA

la DO : dommage ouvragela procédure d'escalade

Phase judiciaire:

- la contradiction technique :
- la déontologie, les règles, tableau comparatif

La mission

- de l'EA écrite par l'avocat, rappel sur ordonnance référé
- l'organisation de l'EA
- de l'EJ: donnée par le juge

La vie du rapport de l'EJ et de l'EA

Conclusions

Echanges d'infos, interactions, transaction

La vérité

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Encadrement de la formation :

Michel BALANDIER, Président de la Cie des Experts de Justice Pascale FRANCOIS, Médecin, Administrateur délégué aux professions de santé David BLOND, Administrateur, expert en gestion immobilière Alain DRAPIER, Administrateur délégué à la formation des experts de Justice

INVITES

Patrick SAINTPERE, Cabinet CEREC
Maitre Sophie NICOLIER, avocat en Droit de la Construction

Durée de la formation : 3 heures 1/2

Tarif membre CEJCA et postulants : 60 € / Tarif non-membre : 100 €